

PROJET MARIA-GORETTI

Réponses aux questions

Juillet 2023

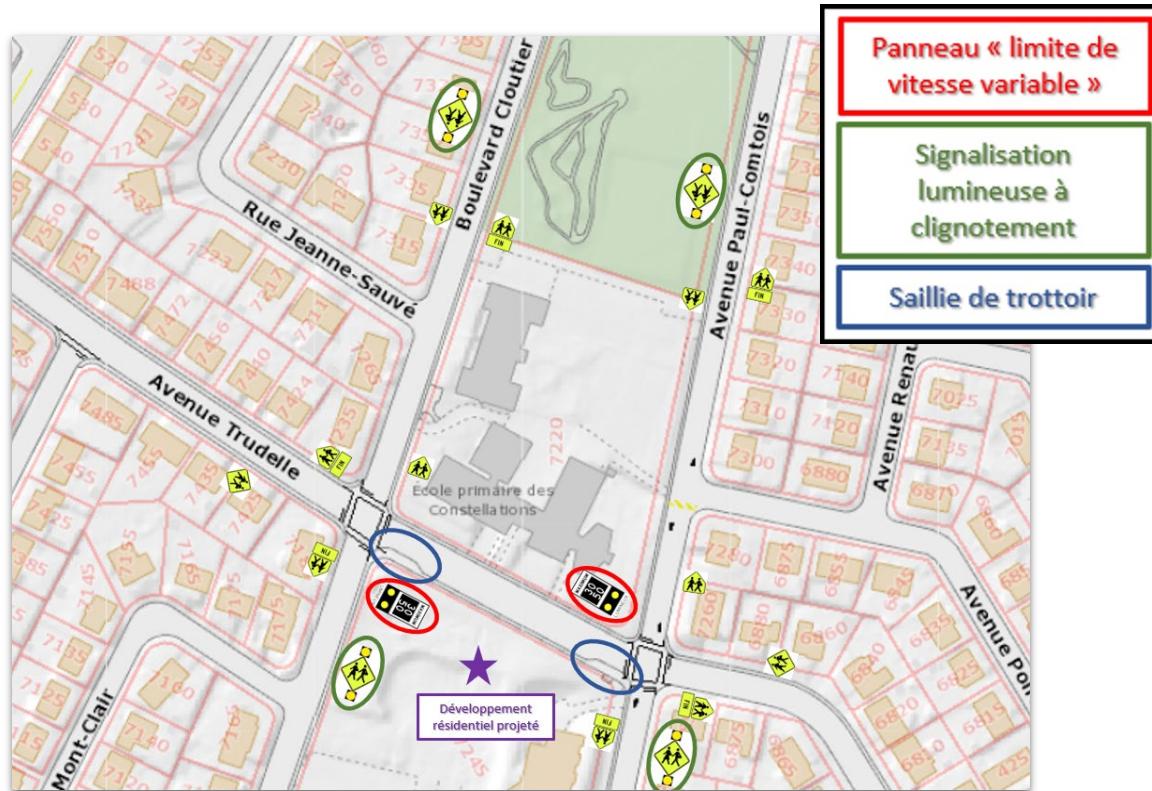
Est-ce que la Ville considère que la sécurité des enfants est un enjeu avec un projet pareil?

Réponse

- En accord avec sa Stratégie de sécurité routière, la Ville est proactive pour la sécurité des enfants aux abords de l'école. Aucun enjeu particulier n'est anticipé avec le projet proposé.
- Ajout de signalisation lumineuse aux limites de la zone scolaire de l'école, incluant des panneaux de limite à vitesse variable sur l'av. Trudelle.
- Nouvelles saillies* de trottoir sur l'av. Trudelle, aux intersections avec l'av. Paul-Comtois et le boul. Cloutier.

* Constructions qui se prolongent vers la chaussée pour diminuer la longueur de la traversée des piétons et améliorer la visibilité entre les usagers à l'intersection

Aménagements réalisés autour de l'école



Est-ce que la Ville considère que la sécurité des enfants est un enjeu avec un projet pareil?

Réponse

- Les stationnements du projet seront aménagés à l'arrière des bâtiments, évitant ainsi l'aménagement de stationnements individuels avec recul sur les rues. Ainsi, aucun croisement possible d'un véhicule en marche arrière avec un piéton/écolier qui circule sur le trottoir.
- L'entrée actuelle des véhicules (phase 1 du projet) située à l'intersection Trudelle/Paul-Comtois sera relocalisée. Toutefois, des travaux récents sur le trottoir ont permis de sécuriser les déplacements des piétons à cet endroit (saillie de trottoir).

Est-ce que la Ville considère que la sécurité des enfants est un enjeu avec un projet pareil?

Réponse

- Concernant la déclaration du maire de Québec énoncée dans l'[article du 9 mai 2023](#) au sujet de l'école Saint-Mathieu (arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge) :
 - contexte d'insertion du projet du Tramway
 - des débits bien plus importants sont observés
 - l'école est située à proximité d'une sortie d'autoroute

La réalité de l'école Maria-Goretti est toute autre

Est-ce que le périmètre de l'école serait surchargé par rapport aux autres écoles?

Réponse

- L'achalandage près de l'école primaire des Constellations au début et à la fin des classes est à l'image de ce que l'on retrouve autour des autres écoles primaires en banlieue. Certaines écoles se situent dans des contextes urbains plus denses, à proximité de rues plus sollicitées.
- Dans le cadre de sa Stratégie de sécurité routière, la Ville déploie des aménagements sécuritaires le long des corridors scolaires afin de favoriser les déplacements actifs, diminuant ainsi la pression automobile près des écoles.

Est-ce que le périmètre de l'école serait surchargé par rapport aux autres écoles?

Réponse

- Il n'y a pas d'ajout de déplacements véhiculaires anticipés lié à l'école avec le projet proposé considérant que les potentiels écoliers se déplaceront à pied pour s'y rendre.
- Concernant le nombre d'élèves et la délimitation du bassin de l'école, c'est le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries qui fixe les critères et qui réalise les ajustements au besoin.

Est-ce qu'on est vraiment en présence d'une densification plus forte que ce qu'on voit ailleurs dans la ville?

Réponse

- La Ville privilégie la densification à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour répondre notamment aux besoins de logements. Il est fréquent de voir des projets plus denses dans le cadre de la reconversion d'anciennes propriétés conventuelles sur le territoire de la ville.
- La densité du projet a été réduite avec la nouvelle proposition pour une meilleure intégration au milieu. La version originale du projet prévoyait 172 logements (condos). La dernière proposition compterait 123 logements (99 condos + 24 maisons).

RATIO DE STATIONNEMENT 1,3 CASE/LOG.

Comment le ratio de 1,3 stationnement par unité se compare avec la moyenne de ce qui s'est construit sur le territoire de la ville dans les dernières années?

Réponse

- La norme de cases prescrites selon le règlement d'urbanisme pour un projet similaire est de 1,2 case/logement. Le ratio de 1,3 case est donc supérieur à la norme.
- La première phase déjà construite du projet a actuellement un ratio d'environ 1 case par logement. La finalisation du projet augmentera donc le nombre de cases disponibles sur le site.
- Un minimum de 2 cases est prévu pour chaque maison.

Mesures à appliquer pour le manque éventuel de stationnements sur rue

Réponse

- L'occupation du stationnement sur rue par les résidents de la phase 1 du projet est faible. Il est envisagé que ce portrait soit similaire avec le projet proposé.
- Si le taux d'occupation du stationnement sur rue augmente de façon significative au point de soulever des enjeux de sécurité routière, de fluidité ou d'entretien, il peut être contrôlé par réglementation. La Ville possède un coffre à outils très diversifié en fonction des différents enjeux observés, tels que :
 - Stationnement interdit en tout temps
 - Stationnement interdit sur le principe de l'alternance
 - Stationnement interdit en période hivernale

Est-ce qu'on s'attend à une circulation hors du commun pour un quartier du genre?

Réponse

- Les débits de circulation générés par le projet proposé ne représentent pas d'enjeu significatif dans le quartier. Ceux-ci seront d'ailleurs essentiellement concentrés sur l'av. Trudelle qui est la rue principale dans le quartier.
- Toutefois, si une dégradation importante de la fluidité à l'intersection Trudelle/76^e Rue Ouest liée à l'augmentation de débits de circulation se produisait, la Ville interviendra pour remédier à la situation. Cette vigie s'applique aussi pour l'ensemble des rues du secteur.
- Des mesures sont envisagées afin de diminuer les inconvénients et assurer la sécurité de l'ensemble des usagers pendant la construction du projet, notamment avec l'implantation d'un corridor de sécurité pour les écoliers.

Est-ce que le réseau électrique peut vraiment être surchargé avec une construction de cette ampleur?

Réponse

- Hydro-Québec fera l'analyse du réseau servant à alimenter ce projet ainsi que les modifications nécessaires afin d'avoir la capacité de répondre à la demande.
- Les installations requises pourront être mises en place, le cas échéant.
- Il n'y a donc pas d'enjeu spécifique identifié en termes de capacité du réseau électrique pour les autres citoyens du secteur avec l'arrivée de ce projet.

La Ville serait-elle prête à s'engager pour qu'un projet de jardin communautaire se réalise?

Réponse

- La Ville dispose d'un programme de développement de jardins municipaux inscrit au Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025. L'objectif étant d'aménager les futurs jardins municipaux dans les secteurs qui en ont le plus besoin.
- Le quartier 4-5 n'a pas été identifié comme un secteur prioritaire dans ce plan.
- De plus, au sein même de ce quartier, le terrain de Maria-Goretti ne présente pas les caractéristiques d'un secteur prioritaire.

La Ville serait-elle prête à s'engager pour qu'un projet de jardin communautaire se réalise?

Réponse

- Pour qu'un jardin communautaire puisse voir le jour, la Ville doit investir afin d'acquérir les terrains à développer. Elle privilégie donc de financer les projets là où les besoins sont les plus criants.
- Par ailleurs, le développement du projet de l'Agro-Parc sur les terres des Sœurs de la Charité prévu par le gouvernement du Québec, non loin du quartier 4-5, pourrait également offrir la possibilité d'aménager un important jardin communautaire ou collectif.

La Ville serait-elle prête à s'engager pour qu'un projet de jardin communautaire se réalise?

Réponse

- L'analyse préliminaire pour l'implantation d'un jardin communautaire est basée sur les 6 variables suivantes :
 1. Nombre de logements à l'hectare
 2. Nombre de personnes en attente de jardins
 3. Superficie de jardins municipaux disponibles dans un rayon de 800 m
 4. Indice de défavorisation matérielle et sociale
 5. Pourcentage de clientèles immigrantes
 6. Pourcentage de clientèles aînées
- Une pondération permet d'accorder plus d'importance à certaines variables jugées plus influentes comme la densité d'occupation au sol.